PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU ROCHER-PERCÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2024, À 19 H 01, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Doris Réhel, mairesse suppléante

M. Roberto Blondin, maire

M. Gino Cyr, maire

M. Gilles Daraiche, maire

M. Henri Grenier, maire

Ville de Percé

Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé

Ville de Grande-Rivière

Ville de Chandler

Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 01, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

24-10-198-0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

<u>24-10-199-0</u> ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2024

Sur proposition de madame Doris Réhel, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2024.

<u>24-10-200-0</u> DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS DU 12 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2024

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que, pour la période du 12 septembre au 4 octobre 2024, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 19076 à 19159 au montant de 1 204 622,60 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3811 à 3827 au montant de 45 702,20 \$, le tout pour un grand total de 1 250 324,80 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

<u>24-10-201-0</u> DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 4 OCTOBRE 2024

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 4 octobre 2024, au montant de 44 700,43 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

24-10-202-0

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2024 VS 2023 ET DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT que les états financiers comparatifs de la MRC du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024 vs 2023 ainsi que les états financiers comparatifs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ont été déposés au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 8 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le dépôt des états financiers comparatifs de la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024 vs 2023 ainsi que les états financiers comparatifs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, et ce, tel que déposé par la greffière-trésorière en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

24-10-203-0

DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU TRANSPORT GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT que la MRC est membre de la Régie intermunicipale du transport GÎM;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet, pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 dont copie a été transmise à la MRC pour adoption;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit une contribution financière de 26 334 \$ de la part de la MRC du Rocher-Percé pour le soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le budget de la Régie intermunicipale du transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2025, tel que soumis, dont copie dudit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

<u>24-10-204-0</u> DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT que la MRC est membre de la Régie intermunicipale de l'Énergie GÎM;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet, pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 dont copie a été transmise à la MRC pour adoption;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour l'année 2025 et une distribution totale aux MRC de 3 500 000 \$, dont 656 964 \$ pour la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT qu'aucune quote-part municipale n'est exigée de la part de la MRC du Rocher-Percé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le budget de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2025, tel que soumis, dont copie dudit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

24-10-205-0

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACTIFS » DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET SPORT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (URLS GÎM) propose un programme qui s'adresse entre autres à l'achat d'équipement pour l'organisation d'olympiades sur glace prévues, dans nos municipalités, lors de la semaine de relâche et durant l'hiver 2025;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager le sport et l'activité physique chez les jeunes et leur impact sur les résultats et le décrochage scolaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC adresse à l'URLS, une demande d'aide financière non remboursable d'un montant maximum de 2 000 \$, dans le cadre du programme « ACTIFS ».

24-10-206-0

SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ÉVALUATEUR SIGNATAIRE DES RÔLES CHEZ SERVITECH

CONSIDÉRANT le contrat entre la MRC et Servitech inc. relatif aux services professionnels en évaluation foncière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite, le 31 octobre 2024, de monsieur Stephan Roy, évaluateur signataire des rôles chez Servitech;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Doris Réhel, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC consente au remplacement de monsieur Stephan Roy par monsieur Louis Garant, EA, et ce, à compter du 1^{er} novembre 2024.

24-10-207-0

SERVICES D'UN INSPECTEUR POUR LA LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la MRC a signé une entente avec la Société d'habitation du Québec concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT que la MRC doit avoir recours aux services d'un inspecteur accrédité par la SHQ pour accomplir les aspects techniques dans la livraison et l'administration des programmes prévus dans ladite entente;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur agit sous la responsabilité de la MRC comme prévu à l'entente;

CONSIDÉRANT que Les services MHAP (9230-1746 Québec inc.) ont procédé à la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ et au suivi des dossiers de RénoRégion et du Programme d'aide à domicile (PAD) au cours des dernières années, et ce, à la satisfaction de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC obtient une aide financière pour les programmes d'amélioration de l'habitat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte de renouveler le contrat avec l'entreprise Les services MHAP (9230-1746 Québec inc.) pour l'année financière 2024-2025 aux mêmes conditions et avec possibilité de renouvellement, et ce, conditionnel à ce que la SHQ accorde des aides financières à la MRC.

24-10-208-0

OCTROI DE CONTRAT POUR L'INTÉGRATION ET LA DIFFUSION DES DONNÉES PUBLIQUES DU RÔLE D'ÉVALUATION ET DE LA MATRICE GRAPHIQUE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite poursuivre la diffusion en ligne des données publiques du rôle d'évaluation et la matrice graphique;

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe de géomatique Azimut pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde un contrat pour l'intégration et la diffusion des données publiques du rôle d'évaluation et de la matrice graphique, selon la proposition présentée par le Groupe de géomatique Azimut, et ce, pour un montant de 11 185,57 \$, taxes en sus.

24-10-209-0 EMBAUCHE D'UNE AMÉNAGISTE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que la candidate remplit adéquatement les exigences du poste;

CONSIDÉRANT l'attitude et les aptitudes démontrées lors du processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT :

- Que le conseil de la MRC autorise l'embauche de madame Naomie Hébert à titre d'aménagiste adjointe pour une période d'un an, avec possibilité de renouvellement;
- Que le traitement salarial annuel soit établi selon la politique salariale en vigueur (classe 4, échelon 2) et débutant le 29 octobre 2024;
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et que les objectifs à atteindre soient déterminés.

Le tout est conditionnel à une enquête de préemploi favorable.

<u>24-10-210-0</u> OCTROI DE CONTRAT POUR L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé, 21 août 2024, à un appel d'offres public pour l'opération de l'écocentre de Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres public, la MRC a reçu 3 propositions;

CONSIDÉRANT que les prix soumis (taxes incluses) sont les suivants :

	Duguay Sanitaire	OPSIS	VALLEREX
Scénario 1 an avec taxes	287 322,53 \$	326 940,38 \$	316 181,25 \$
Scénario 3 ans avec taxes	872 660,25 \$	990 662,03 \$	948 543,75 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme est celle de Duguay Sanitaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Doris Réhel, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat pour l'opération de l'écocentre de Grande-Rivière à Duguay Sanitaire inc. pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027, au montant de 872 660,25 \$, taxes incluses et autorise le préfet et/ou la direction générale à signer les documents requis.

24-10-211-0 FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du comité d'investissement socioéconomique, les projets ci-après décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2024-32	Maison de la famille Parenfant Gaspé	Agrandissement de la Maison de la famille Parenfant	7 550 \$	1 200 000 \$
FAO-2024-33	Festival Oktoberfest Gaspésien	La Picole 2024	5 660 \$	28 303 \$
FAO-2024-34	Événements Gaspésia	Ultra trail Gaspesia 100 2024	10 000 \$	52 500 \$
FAO-2024-35	Club nautique de Percé	Plan de communication et accompagnement 2024-2026	15 000 \$	35 950 \$
		SOUS-TOTAL	38 160 \$	1 316 753 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

24-10-212-0 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'IMPLANTATION DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ACCEPTATION D'UN PROJET

Dans le cadre du Programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le projet ci-dessous décrit:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
008-2024-RSG	Marilyse Bourgeois Arpin	Renouvellement de matériel	924 \$	1 232 \$
TOTAL		924 \$	1 232 \$	

L'acceptation de ce projet est conditionnelle à ce que les promotrices respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

24-10-213-0 APPUI ET SOUTIEN FINANCIER AU PROJET DE COLLABORATION 2025 « LA RUCHE GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE »

CONSIDÉRANT la proposition de collaboration de La Ruche Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que le projet La Ruche est considéré comme un outil de développement économique régional, soit un outil de financement participatif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie et soutienne financièrement le projet La Ruche Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2025 au montant de 4 000 \$.

<u>24-10-214-0</u> PROGRAMME D'AIDE POUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL MODIFICATION

CONSIDÉRANT l'enjeu majeur du manque de places en garderie dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place un programme d'aide pour les services de garde en milieu familial en 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications au programme actuel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Approuve la modification au programme actuel en ajoutant au titre et au texte du préambule « les projets pilotes de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise »;
- Réserve un montant additionnel de 85 000 \$ à même le Fonds éolien, et ce, jusqu'à épuisement de l'enveloppe actuelle.

24-10-215-0 TOURIME DE PLEIN AIR – APPEL À PROJETS

CONSIDÉRANT que le comité d'investissement socioéconomique (CIS) s'est réuni le 10 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que le comité a approuvé le document relativement à l'appel à projets – Tourisme de plein air;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document Appel à projets – Tourisme de plein air.

<u>24-10-216-0</u> PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX LOGEMENTS ADDITIONNELS ACCEPTATION DE PROJETS

Dans le cadre du Programme d'aide financière aux logements additionnels, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
001-2024-LOGADD	Patrick Aubin	Logement additionnel	10 000 \$	64 000 \$
002-2024-LOGADD	Jean-Gabriel Dumais	Logement additionnel	10 000 \$	22 470 \$
003-2024-LOGADD	Raynald Godin	Logement additionnel	10 000 \$	47 973 \$
	TOTAL		30 000 \$	134 443 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

24-10-217-0 PROGRAMME DE CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC / ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT le programme de cadets de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Doris Réhel, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé participe au programme de cadets de la Sûreté du Québec à l'été 2025 en y contribuant pour un montant maximal de 10 000 \$ et autorise le préfet, monsieur Samuel Parisé, et/ou, la directrice générale, madame Christine Roussy, à signer tout document relatif à ladite entente.

	Aucune		
	PÉRIODE DE QUESTIONS		
	Aucune		
<u>24-10-218-0</u>	LEVÉE DE LA SÉANCE Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 20.		
	Samuel Parisé Préfet		
		Christine Roussy Directrice générale & Greffière-trésorière	

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune